

**Direction des Relations Internationales**

La Vice-Présidente

à

**Mesdames et Messieurs les  
Directeurs de composantes**

N/Réf. : GC/MT/MLG 2020-11-01  
Dossier suivi par : Muriel THEBAUD  
Email : [muriel.thebaud@univ-amu.fr](mailto:muriel.thebaud@univ-amu.fr)  
Tél : 04 13 55 34 82  
Copie à : Référénts RI ; RAD ; DRI campus ; SRI composantes  
Objet: Informations Erasmus+ dans le contexte du Brexit

Aix-en-Provence, le 5 novembre 2020

Mesdames et Messieurs les Directeurs de composantes, Chers collègues,

Le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne le 31 janvier 2020. La période de transition a débuté le 1er février 2020 et se clôturera le 31 décembre 2020. Pendant cette période de 11 mois, le Royaume-Uni et l'Union européenne tentent de s'accorder sur leurs futures relations.

S'agissant d'Erasmus+, les accords bilatéraux Erasmus+ d'AMU avec les partenaires du Royaume-Uni demeurent valables jusqu'à septembre 2021. Ainsi, les étudiants réalisant un stage ou un séjour d'études au Royaume-Uni pourront bénéficier d'une bourse Erasmus+ pour l'année universitaire 2020-2021.

Toutefois, la fin de la période de transition aura des conséquences pour les citoyens européens.

Le gouvernement britannique poursuit les négociations et prépare l'approbation de **nouvelles mesures consulaires et de protection sociale pour les citoyens européens**. Même si tous les éléments ne sont pas connus et validés à ce jour, le Royaume-Uni a présenté récemment une première ébauche d'un **nouveau système d'immigration à points (Points-based immigration system) qui entrera en vigueur au 1er janvier 2021. Celui-ci mettra fin à la libre circulation des personnes dans l'espace Schengen.**

Les étudiants actuellement en séjour d'études au Royaume-Uni et ceux qui débiteront leur mobilité au Royaume-Uni, si la situation sanitaire le permet, au deuxième semestre 2020-2021, **doivent dès à présent se renseigner sur les démarches consulaires et de protection sociale à effectuer. Les démarches à accomplir pourront dépendre de la date d'arrivée sur le territoire britannique, du type de mobilité ainsi que sa durée.**

Toutes les informations à ce propos sont consultables sur la **FAQ « Brexit : quels impacts pour les étudiants en mobilité Erasmus+ »**, mise à jour régulièrement : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/partir-letranger-avec-une-mobilite-internationale-en-2020-21>

Et après ?

La participation du Royaume-Uni à la future programmation Erasmus+ 2021-2027 dépendra de l'issue des négociations. Le scénario de création d'un programme alternatif britannique est également envisagé. Nous devrions recevoir des informations officielles durant le mois de décembre 2020 afin de pouvoir organiser les mobilités 2021-2022 selon de nouvelles modalités.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer toute nouvelle information.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Directeurs de composantes, Chers collègues, mes sincères salutations.



**Giovanna CHIMINI**

